

# Les prestations d'action sanitaire et sociale de la MSA Loire-Atlantique - Vendée

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la Mutualité Sociale Agricole met à la disposition de ses ressortissants agricoles, salariés et non salariés, familles, jeunes, personnes âgées...

## Une équipe spécialisée de travailleurs sociaux...

... chargée de l'accompagnement social de personnes en situation difficile liée à des problèmes économiques et/ou des problèmes de santé ;

... chargée de répondre aux problèmes d'insertion ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

## Une équipe d'agents administratifs...

... chargée de l'accueil téléphonique, de la gestion des aides et des prestations extra-légales d'action sanitaire et sociale.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au :

☎ 02 40 41 39 94  
(prestations extra-légales)

☎ 02 40 41 39 68  
(travailleur social du site 44)

☎ 02 51 36 89 07  
(travailleur social du site 85)

ou par e-mail : [actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr](mailto:actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr)

ou consulter notre site Internet :  
[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)

**Votre MSA : un interlocuteur unique pour toute votre famille !**

## Notre accueil

La MSA vous reçoit dans ses locaux de La Roche sur Yon et de Saint Herblain, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Accueil exclusivement sur rendez-vous tous les après-midis et le vendredi toute la journée.

## D'autres points accueil sont à votre disposition

**site 44** Ancenis  
Blain  
Châteaubriant  
Machecoul-Saint-Même  
Vallet

**site 85** Challans  
La Châtaigneraie  
Fontenay-le-Comte  
Les Herbiers  
Luçon

## Pour prendre rendez-vous

Pour obtenir une réponse personnalisée, demandez un rendez-vous via le site internet, rubrique « Contact - Particulier - Nous rencontrer » ou par téléphone au 02 40 41 39 27.

Retrouvez tous les contacts de la MSA Loire-Atlantique - Vendée sur notre site Internet

[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)



vous informer

Action sanitaire  
et sociale

Prestations 2019

MSA Loire-Atlantique - Vendée

44PZ7

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur  
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain  
44957 NANTES Cedex 9

tél. 02 51 36 88 88  
[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)

## Famille - Enfance - Jeunes

### ❖ Aide pour l'accueil d'enfants

- en multi-accueil, crèche, halte-garderie
- accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire
- ▶ Prestation de service versée aux structures pour les enfants accueillis dont les parents perçoivent les prestations familiales de la MSA.

### ❖ Aide aux vacances et aux loisirs

La MSA adresse aux familles ayant un QF ≤ à **800 €**, des chèques-vacances valables 2 ans.

Ces chèques-vacances correspondent à une aide de **30 € à 60 €** par enfant selon le QF. Ils peuvent être utilisés librement pour :

- l'hébergement,
- le transport,
- les voyages,
- la restauration,
- les arts et la culture,
- la découverte,
- les loisirs.

Cette aide remplace l'aide aux vacances des jeunes et l'activité culturelle et sportive.

### ❖ Séjour scolaire

Les familles ayant un QF ≤ à **610 €** recevront en septembre un accord de participation pour séjour scolaire.

L'aide est de **15 €** par jour et par enfant (un séjour par enfant et par année scolaire).

### ❖ Aide à domicile famille

Participation financière pour des heures d'intervention, selon les ressources, en cas de maladie, hospitalisation, maternité, décès, reprise d'emploi et formation professionnelle, famille nombreuse.

### ❖ Accompagnement de l'enfant handicapé en structure d'accueil ordinaire

Aide financière pour le coût d'une auxiliaire de vie accompagnant l'enfant handicapé en accueil de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire, multi-accueil, halte-garderie, crèche.

### ❖ Aide à la garde d'enfant en horaires de travail atypiques

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 40 41 39 94 ou consulter l'ensemble des prestations dans le Règlement d'action sanitaire et sociale disponible en ligne sur [msa44-85.fr](http://msa44-85.fr)

## Logement

❖ **Prêt équipement mobilier ou ménager** : 80 % des dépenses dans la limite des plafonds, suivant la nature des équipements (24 mensualités maximum).

❖ **Prêt complémentaire à la construction et à l'acquisition d'un logement** : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat** : prêt de **4 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût des travaux du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt pour financer l'entrée dans la résidence principale locative** : pour aider au paiement de la caution et/ou des frais d'agence : prêt de **1 200 €** maximum (24 mensualités maximum).

❖ **Prêt amélioration des conditions de vie des personnes handicapées** : pour l'adaptation du logement, du véhicule ou aides techniques : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

*Tous ces prêts sont sans intérêt et soumis à condition de ressources (QF ≤ à 1 220 €).*

❖ **Diagnostic thermique - Précarité énergétique** : participation financière pour un diagnostic thermique effectué par un prestataire habitat conventionné (sous condition de ressources).

## Personnes âgées

Pour les personnes âgées qui vivent à domicile et titulaires d'un avantage « vieillesse » servi à titre principal par la MSA. (*prestations soumises à condition de ressources*).

### ❖ Panier de services, accompagnement à domicile

#### Aide à domicile aux personnes âgées

- ▶ Prise en charge partielle d'heures d'intervention d'une aide à domicile, suivant la perte d'autonomie.
- ▶ Forfait de 15 heures par mois pendant les trois mois qui suivent une sortie d'hospitalisation d'au moins 2 jours, ou fracture.

**Aide à la télé-assistance** : participation aux frais d'abonnement mensuel pour les personnes de 75 ans et plus vivant seules à leur domicile.

**Portage de repas** : participation aux frais d'un service de portage de repas pour les personnes de 75 ans et plus, ayant une perte d'autonomie.

**Kit Prévention** : aide à l'acquisition et installation de petits matériels pour prévenir les risques domestiques (barre d'appui, réhausseur wc,...) pour les personnes de 75 ans et plus.

**Répit à domicile** : participation financière aux frais de garde à domicile pour soulager les aidants.

❖ **Aide aux aidants** : pour permettre à l'aidant habituel de se libérer (aide aux frais d'hébergement temporaire, aux frais d'inscription à des animations spécialisées et aide aux séjours collectifs aidants-aidés).

❖ **Diagnostic logement pour l'autonomie des personnes âgées** : participation financière pour un diagnostic effectué par un prestataire habitat conventionné.

## Aides individuelles

### ❖ Secours et aides financières Santé

- ▶ Examinés, après enquête sociale, en cas de difficultés financières temporaires à caractère familial.
- ▶ Pour compléter ou assouplir la législation en matière de santé : prise en charge d'appareillage, d'article non remboursable...

### ❖ Aide à domicile à l'autonomie

- ▶ Prise en charge partielle d'heures d'aide à domicile en cas de longue maladie, d'hospitalisation d'au moins 2 jours ou fracture, pour les personnes non-retraitées, sans enfant à charge, couvertes en assurance maladie à la MSA et résidant dans les départements de Loire-Atlantique ou de Vendée (*sous conditions de ressources*).

### ❖ Aide au remplacement des exploitants Aide au remplacement suite au décès d'un exploitant

- ▶ Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation.

### ❖ Assistance à domicile en cas de maladie grave

- ▶ Participation aux frais d'un garde-malade ou frais pendant une hospitalisation à domicile.

### ❖ Aide à l'adhésion à une mutuelle

- ▶ Participation financière ponctuelle pour les personnes qui dépassent dans la limite de 10 % les plafonds de ressources de l'Aide à la Complémentaire Santé légale (ACS).